

# Cadre commun du Projet local d'évaluation



Lycée et École  
de design, métiers d'art  
et communication  
Saint Géraud Aurillac

Le **Projet Local d'Évaluation** est porté à la connaissance des élèves et familles afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier. Cette formalisation permet ainsi aux professeurs de disposer d'un document de référence dans le cadre de leurs échanges avec les familles et les élèves sur des questions liées à l'évaluation.

**L'objectif du projet d'évaluation est de conférer une valeur certificative aux moyennes annuelles de tous les enseignements suivis en cycle terminal ou formation post-bac et ainsi renforcer l'égalité de traitement entre les élèves ou étudiants.**

En lien avec les valeurs propres à son projet éducatif reposant notamment sur la prise en compte de chaque personne comme un être en devenir, le Lycée St Géraud s'engage à prendre le jeune là où il en est afin de l'amener à l'épanouissement personnel et professionnel.

L'évaluation ne contribue pas uniquement à l'obtention d'un diplôme mais également à la réussite dans le parcours de formation. Elle est un des appuis de ce que l'on peut appeler le « parcours avenir ». L'évaluation est donc un outil indispensable qui permet à l'élève de se positionner et de progresser dans l'acquisition de compétences.

L'évaluation relève de l'expertise des professeurs qui apprécient l'acquisition progressive des connaissances et des compétences des élèves tout au long de leur scolarité. Pour qu'elle soit juste et équitable, des critères communs sont utilement partagés par l'équipe pédagogique.

Les professeurs utiliseront leur liberté pédagogique, conformément à [l'article L912-1-1 du Code de l'éducation](#), pour évaluer leurs élèves selon les attendus du [référentiel d'examen](#) publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (cf. [annexe I, II et III du PLE](#)).

L'enseignant décide quand, sous quelle forme, avec quel contenu aura lieu l'évaluation. Le niveau d'exigence et les critères d'évaluation sont également fixés par l'enseignant qui garde la liberté de différencier les situations d'évaluation. Elles peuvent par exemple prendre la forme d'évaluation écrite individuelle, exposé oral, travail collectif, production en arts appliqués, travaux pratiques, QCM,... L'ensemble des évaluations du parcours préparent aux évaluations certificatives : Contrôle en Cours de Formation (CCF), et/ou épreuve ponctuelle d'examen.

| Evaluation    | Modalités  | Communication   | Gestion des absences et des rattrapages   |
|---------------|--|---|---|
| Diagnostic    | Réalisée en début de séquence, elle permet de constater les acquis et/ou les prérequis des élèves afin d'ajuster les objectifs et les contenus de la séquence. | Ne fait pas nécessairement l'objet d'une annonce préalable.   | Ne fait pas nécessairement l'objet d'un rattrapage.   |
| Formative     | Se fonde sur l'implication dans le travail, la vérification de la compréhension et tire profit des erreurs ou difficultés pour aider à progresser.             | Peut donner lieu à une notation. Toute évaluation notée est annoncée. Sont <b>indiquées</b> préalablement les <b>connaissances et compétences attendues</b> .             | Rattrapage possible à l'initiative de l'enseignant si l'absence est justifiée au regard du règlement intérieur.<br><br><b>Si l'absence n'est pas justifiée, la note « 0 » est attribuée.</b>  |
| Sommative     | S'inscrit à la fin d'une ou plusieurs phases d'apprentissage et vise à vérifier les connaissances et compétences acquises.                                     | Donne lieu à une notation. Toute évaluation sommative est annoncée. Les connaissances et compétences évaluées sont celles annoncées en début de séquence.                 | <b>En cas de moyenne trimestrielle ou semestrielle manquante</b> : L'élève est convoqué par son professeur à un nouveau temps d'évaluation sur un ensemble de notions et chapitres qui seront précisés à l'élève. Il peut décider que la note ainsi obtenue remplace toutes les notes obtenues au cours dudit semestre, ou bien il peut choisir de la pondérer fortement.<br><br><b>En cas de moyenne annuelle manquante</b> : Une <b>évaluation de remplacement</b> est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant et porte sur le programme annuel du niveau concerné.<br><b>La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante.</b><br>Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, le candidat scolaire est à nouveau convoqué par son chef d'établissement. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la <b>note zéro</b> est attribuée pour cet enseignement. |
| Certificative | Atteste du niveau acquis en corrélation avec les exigences de l'examen et permet la délivrance du diplôme préparé.   | Un calendrier des épreuves d'examen est communiqué aux élèves et familles. Les notes ne sont pas communiquées aux élèves et aux familles avant les résultats des examens. | Sous couvert d'un certificat médical, les rattrapages des épreuves d'examen sont organisés soit par l'enseignant (pour les Contrôles en Cours de Formation) soit par le Rectorat (pour les épreuves ponctuelles terminales ou anticipées).  |

## LE CONSEIL DE CLASSE

Le **chef d'établissement** (ou son représentant) préside le conseil de classe. Il est le garant de l'équité de traitement entre les classes, entre les élèves et de la qualité des échanges. Ceux-ci doivent se faire dans le respect de chacun et dans l'objectif de faire progresser les élèves. Il reste le garant des appréciations, de la synthèse proposée généralement par le professeur principal figurant sur les bulletins et d'une culture commune. En cas de désaccords ou divergences au sein du conseil, le chef d'établissement reste décisionnaire.

**Composition** : le cadre éducatif ; les personnels enseignants de la classe et/ou des groupes d'élèves ; deux délégués des élèves ; un parent correspondant représentant des parents d'élèves de la classe désigné par le chef d'établissement.

**Attributions** : Le **conseil de classe** est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves et la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves et de l'évaluation progressive de leurs acquis. En classe terminale, le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux conformément à l'article [D. 331-64-1](#).

Le professeur principal qui exerce les activités de coordination de suivi et d'orientation des élèves, expose au conseil de classe les résultats scolaires individuels obtenus par les élèves et présente la synthèse des observations sur les appréciations formulées par l'équipe. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire, à la fois dans la progression de ses apprentissages à l'intérieur d'un cycle, dans son passage d'un cycle à l'autre et dans la construction de son projet personnel.

Les **appréciations** doivent être rédigées de manière explicite en termes de résultats, de travail, d'acquisition de compétences, de comportements et de savoir-être. Il convient que l'appréciation générale reflète l'ensemble des enseignements généraux, technologiques et/ou professionnels.

Les **avis pour l'examen** portent sur la capacité de l'élève à réussir. Ils doivent être rédigés en prenant en compte avant tout le niveau scolaire. En cas d'hésitation entre 2 avis, il convient de prendre en compte le comportement et le travail fourni par le candidat.

Trois mentions pourront être décernées en conseil de classe par l'équipe pédagogique et portées sur le bulletin :

- **ENCOURAGEMENTS** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement significatif dans le travail, même si les résultats restent modestes, qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, d'intérêt, d'implication à l'oral, de peine qu'on se donne...

- **COMPLIMENTS** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour le bon niveau ou l'évolution positive et significative de ses résultats, son assiduité et une attitude positive face au travail.

- **FÉLICITATIONS** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour le très bon niveau général de ses résultats, son assiduité, son attitude exemplaire et de sa participation active en classe (celle-ci étant définie par la fréquence des interventions en classe et la réactivité aux sollicitations des enseignants).

En cas de remarques très négatives sur le comportement face au travail, le chef d'établissement ou son adjoint prendront les **punitions** ou des **sanctions** adaptées (avertissement oral, écrit, ...) prévues au règlement intérieur à l'issue du conseil de classe.

**L'ensemble du conseil de classe est tenu au devoir de discrétion et de réserve.**

## PROTOCOLE DE PRATIQUES COMMUNES

### Objectifs

- Assurer une cohérence dans les pratiques pédagogiques et éducatives
- Garantir un cadre clair et stable pour les élèves
- Prévenir les inégalités de traitement
- Faciliter le travail d'équipe pédagogique

### 1. Communication et transmission du travail

- **Usage systématique de l'ENT** : tout travail donné aux élèves, en particulier en cas d'absence, doit être déposé sur l'Espace Numérique de Travail (ENT). Aucun autre canal ne doit être privilégié pour garantir l'égalité d'accès à l'information.
- **Clarté des consignes** : les consignes doivent être précises, datées et accompagnées des ressources nécessaires.
- **Délai raisonnable** : les délais de remise doivent permettre une réelle appropriation des consignes par l'élève.

### 2. Gestion des présences et absences

- **Présence obligatoire sur toute la plage horaire prévue** : aucun élève ne peut choisir de venir "à la carte". Les enseignants s'engagent à ne pas tolérer les présences partielles non justifiées médicalement et officiellement.
  - **Le régime allégé de cours**, même prescrit médicalement, **ne peut être autorisé que pour un laps de temps court**, dûment motivé par un certificat médical précisant la durée et la nature de l'aménagement.
  - Tout régime particulier fera l'objet d'une évaluation régulière par l'équipe éducative.
- **Cas des élèves à besoins particuliers (ex. : phobie scolaire)** :
  - Un accompagnement spécifique peut être mis en place **uniquement** dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE), ou tout autre dispositif validé par la direction.
- **Absences et évaluation** :
  - Si un élève est absent, **même pour des raisons médicales**, il pourra ne **pas être autorisé à passer dans la classe supérieure** si le manque d'évaluations ou de travail rendu **ne permet pas une appréciation suffisante de ses acquis**.
  - Cette règle vise à garantir l'égalité de traitement entre tous les élèves.

**Appels systématiques à chaque début de cours pour garantir un suivi rigoureux des présences**

### 3. Règles de fonctionnement partagées

- **Horaires** : les horaires de début et de fin de cours doivent être strictement respectés.
- **Travail non rendu / absences injustifiées** : des procédures communes seront définies (rappel, relance, information des familles, signalement au professeur principal ou CPE).
- **Gestion des retards** : cohérence sur la non-acceptation des retards au-delà d'un certain seuil (à définir collectivement), sauf motif justifié.

### 4. Cohérence pédagogique

- **Évaluations** : annonce des dates avec un préavis raisonnable, mutualisation possible des calendriers d'évaluation pour éviter les surcharges.
- **Soutien / accompagnement** : toute mesure d'aide ou de soutien sera envisagée collectivement pour garantir la cohérence (ex. : tutorat, groupes de besoin, entretiens individualisés).

### 5. Suivi et coordination

- **Rôle du professeur principal** : centralise les informations, coordonne les actions et fait le lien entre les enseignants et la vie scolaire.
- **Réunions d'équipe** : organisation régulière de temps d'échange pour harmoniser les pratiques et ajuster les accompagnements.

### 6. Rappel du cadre réglementaire

- Toutes les pratiques doivent s'inscrire dans le cadre du règlement intérieur et des textes officiels de l'Éducation nationale.
- Les décisions pédagogiques individuelles ne doivent pas remettre en question la cohérence du collectif.

## Annexe I - Règlement d'examen du Lycée professionnel : CAP SDG et BAC PRO CVPM et MV

| <b>Certificat d'aptitude professionnelle<br/>« Signalétique et décors graphiques »</b> |       |                            | <b>Scolaires</b><br>(établissements publics et privés sous contrat)<br><b>Apprentis</b><br>(CFA et sections d'apprentissage habilités)<br><b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics) |       |
|--|-------|----------------------------|--|-------|
| Épreuves   | Unité | Coef.                      | Modes  | Durée |
| <b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>   |       |                            |  |       |
| EP 1 – Culture, analyse et réalisation graphiques                                      | UP1   | 4                          | CCF*   |       |
| EP 2 – Réalisation d'une maquette numérique et analyse technique d'un marquage         | UP2   | 5                          | CCF  |       |
| EP 3 – Réalisation d'un marquage   | UP3   | 10<br>(dont 1 pour la PSE) | CCF  |       |
| <b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>  |       |                            |  |       |
| EG1 – Français et Histoire - Géographie et Enseignement moral et civique               | UG1   | 3                          | CCF  |       |
| EG2 – Mathématiques-Sciences physiques et chimiques                                    | UG2   | 2                          | CCF  |       |
| EG3 – Langue vivante étrangère   | UG3   | 1                          | CCF  |       |
| EG4 – Éducation physique et sportive   | UG4   | 1                          | CCF  |       |
| Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques <sup>(1)</sup>            | UF    | 1                          | CCF  |       |

(\*) Contrôle en cours de formation  
(1) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme



| <b>Baccalauréat professionnel<br/>Artisanat et métiers d'arts<br/>Option COMMUNICATION VISUELLE<br/>PLURI MÉDIA</b>                        |            |           |                | <b>Scolaires</b><br>(établissements publics ou privés sous contrat)<br><b>Apprentis</b><br>(CFA ou section d'apprentissage habilitée),<br><b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics. |  |
|--|------------|-----------|----------------|--|--|
| ÉPREUVES   | Unité      | Coef      | Mode           | Durée  |  |
| <b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>   | <b>U1</b>  | <b>6</b>  |                |  |  |
| Sous-épreuve E 11<br><i>Étude d'un produit de communication</i>  | U11        | 3         | CCF            |  |  |
| Sous-épreuve E 12<br><i>Mathématiques</i>  | U12        | 1,5       | CCF            |  |  |
| Sous-épreuve E 13<br><i>Sciences physiques et chimiques</i>  | U13        | 1,5       | CCF            |  |  |
| <b>E2- Étude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication</b>   | <b>U2</b>  | <b>3</b>  | Ponctuel écrit | 2 h  |  |
| <b>E3- Épreuve pratique de réalisation d'un document de communication – Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b> | <b>U3</b>  | <b>13</b> |                |  |  |
| Sous-épreuve E 31<br><i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>   | U31        | 3         | CCF            |  |  |
| Sous-épreuve E 32<br><i>Élaboration d'un projet de communication visuelle</i>  | U32        | 2         | CCF            |  |  |
| Sous-épreuve E 33<br><i>Réalisation PAO</i>  | U33        | 3         | CCF            |  |  |
| Sous-épreuve E34<br><i>Soutenance d'un dossier de travaux professionnels</i>   | U34        | 3         | CCF            |  |  |
| Sous Épreuve E35<br><i>Économie-gestion</i>  | U35        | 1         | Ponctuel écrit | 2h   |  |
| Sous-épreuve E36<br><i>Prévention-santé-environnement</i>  | U36        | 1         | Ponctuel écrit | 2 h  |  |
| <b>E4- Épreuve de langue vivante</b>   | <b>U4</b>  | <b>2</b>  | CCF            |  |  |
| <b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>   | <b>U5</b>  | <b>5</b>  |                |  |  |
| Sous-épreuve E51<br><i>Français</i>  | U51        | 2,5       | Ponctuel écrit | 2 h 30   |  |
| Sous-épreuve E52<br><i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>  | U52        | 2,5       | Ponctuel écrit | 2 h  |  |
| <b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>  | <b>U6</b>  | <b>1</b>  | CCF            |  |  |
| <b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>  | <b>U7</b>  | <b>1</b>  | CCF            |  |  |
| <b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>   |            |           |                |  |  |
| <b>EF1</b>   | <b>UF1</b> |           |                |  |  |
| <b>EF2</b>   | <b>UF2</b> |           |                |  |  |

\*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury - \*\*10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle Bulletin officiel n° 20 du 14-5-2015 choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

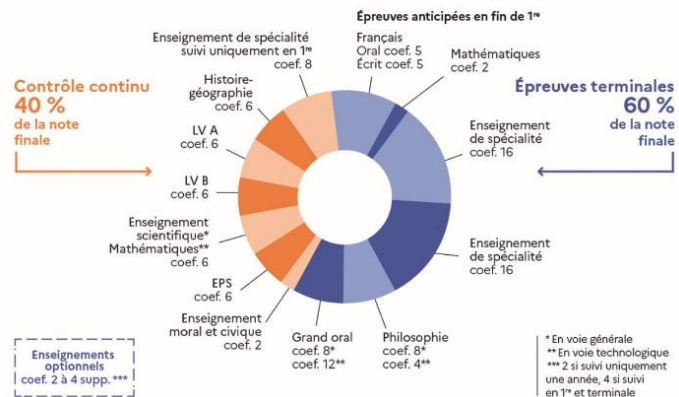
| <b>Baccalauréat Professionnel, spécialité Artisanat &amp; Métiers d'Art,<br/>Option Marchandisage Visuel</b>        |        |                 | Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public. |       |  |
|---|--------|-----------------|--|-------|--|
| Épreuves  | Unités | Coef            | mode   | Durée |  |
| <b>E.1 Épreuve scientifique et technique</b>  |        | <b>Coef 5,5</b> |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E11</u> : Étude d'un marchandisage visuel   | U 11   | 2,5             | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E12</u> : Mathématiques   | U 12   | 1,5             | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E13</u> : Sciences physiques et chimiques   | U 13   | 1,5             | CCF  |       |  |
| <b>E.2 Épreuve de technologie et histoire de l'art</b>  |        | <b>Coef 3</b>   |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E21</u> : Préparation d'une installation  | U 21   | 1,5             | Ponctuel Ecrit   | 3h    |  |
| <u>Sous-épreuve E22</u> : Art et technique : histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel | U 22   | 1,5             | Ponctuel Ecrit   | 2h    |  |
| <b>E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>                                  |        | <b>Coef 10</b>  |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E31</u> : Pratique du marchandisage visuel  | U 31   | 2               | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E32</u> : Réalisation technique et pose produits  | U 32   | 3               | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E33</u> : Projet d'art appliqué et réalisation de maquette  | U 33   | 3               | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E34</u> : Economie-gestion  | U 34   | 1               | CCF  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E35</u> : Prévention, santé, environnement  | U 35   | 1               | CCF  |       |  |
| <b>E.4 Épreuve de langue vivante</b>  |        | <b>Coef 2</b>   |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E4</u> : Langue vivante   | U 4    | 2               | CCF  |       |  |
| <b>E.5 Épreuve de Français – Histoire géographie éducation civique</b>  |        | <b>Coef 5</b>   |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E51</u> : Français  | U 51   | 2,5             | Écrit  | 2h 30 |  |
| <u>Sous-épreuve E52</u> : Histoire géographie – Éducation civique   | U 52   | 2,5             | Écrit  | 2h    |  |
| <b>E.6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>   |        | <b>Coef 1</b>   |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E6</u> : Arts appliqués et cultures artistiques   | U 6    | 1               | CCF  |       |  |
| <b>E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>   |        | <b>Coef 1</b>   |  |       |  |
| <u>Sous-épreuve E7</u> : Éducation physique et sportive   | U 7    | 1               | CCF  |       |  |
| <b>Épreuves facultatives (1)</b><br>Langue vivante  | U F1   |                 | Ponctuel Oral  | 20min |  |

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention

(2) dont 5 minutes de préparation

# Annexe II - Règlement d'examen du Lycée technologique : Baccalauréat série sciences et technologie du design et des arts appliqués (STD2A)

## LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALURÉAT



Coefficients des enseignements évalués par contrôle continu

| Enseignements  | Coefficient classe de première | Coefficient classe de terminale | Total des coefficients  |
|--|--------------------------------|---------------------------------|---|
| Enseignement de spécialité de première                           | 8                              | -                               | 8   |
| Histoire-géographie  | 3                              | 3                               | 6   |
| LVA  | 3                              | 3                               | 6   |
| LVB  | 3                              | 3                               | 6   |
| Mathématiques  | 3                              | 3                               | 6   |
| Éducation physique et sportive *                                 |                                | 6                               | 6   |
| Enseignement moral et civique                                    | 1                              | 1                               | 2   |
| <i>Total des enseignements obligatoires</i>                      |                                |                                 | 40  |
| Enseignements optionnels (maximum 2 en première, 2 en terminale) | 2 (par option et par an)       | 2 (par option et par an)        | 4 par option sur le cycle terminal, ajoutés au total des coefficients |



Coefficients, nature et durée des épreuves terminales

| Intitulé de l'épreuve   | Coefficients  | Nature de l'épreuve | Durée  |
|---|---|---------------------|--------|
| <b>Épreuves anticipées</b>                                    |   |                     |        |
| Français (écrit)  | 5   | écrite              | 4h     |
| Français (oral)   | 5   | orale               | 20 min |
| Mathématiques (à compter de 2026 au titre de la session 2027) | 2   | écrite              | 2h     |
| <b>Épreuves finales</b>                                       |   |                     |        |
| Philosophie   | 4   | écrite              | 4h     |
| Épreuve orale terminale                                       | 14 (jusqu'à la session 2026 incluse)<br>12 (à compter de la session 2027) | orale               | 20 min |
| Analyse et méthodes en design                                 | 16  | écrite              | 4h     |
| Conception et création en design et métiers d'art             | 16  | pratique            | 4h     |

**Note**

\* Contrôle en cours de formation (CCF)

|   |       | Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités |                                  |         |
|---|-------|---|----------------------------------|---------|
| Nature des épreuves et unités   | Unité | Coef  | Forme                            | Durée   |
| Epreuve générale E1 Cultures de la communication  | U1    | 3   | Ponctuelle écrite                | 4h      |
| Epreuve générale E2 Langue vivante étrangère 1 :  | U2    | 1,5   | Ponctuelle écrite                | 2h      |
| E21 Compréhension de l'écrit et expression écrite   | U21   |   |                                  |         |
| Epreuve générale E2 Langue vivante étrangère :  | U2    | 1,5   | Ponctuelle orale                 | 20 min* |
| E22 Production orale en continu et en interaction   | U22   |   |                                  |         |
| Epreuve générale E3 Culture économique, juridique et managériale  | U3    | 3   | Ponctuelle écrite                | 4h      |
| Epreuve professionnelle E4 Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication | U4    | 5   | Ponctuelle écrite                | 4h      |
| Epreuve professionnelle E5 Conception et mise en œuvre de solutions de communication                    | U5    | 4   | CCF<br>2 situations d'évaluation |         |
| Epreuve professionnelle E8 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes   | U8    | 3   | CCF                              |         |
| EF1 Langue vivante étrangère 2**  | UF1   |   | Ponctuelle orale                 | 15 min* |
| EF2 Engagement étudiant   | UF2   |   | CCF                              | 20 min  |
| EF3 Entrepreneurat  | UF3   |   | Ponctuelle orale                 | 20 min  |

| Type d'évaluation            | Modalités d'évaluation   |
|------------------------------|--|
| Diagnostic                   | <p>- en 1<sup>re</sup> année au travers d'exercices permettant d'évaluer la compétence langagière écrite et orale : l'expression et la structuration de la pensée de manière argumentée dans du développement construit. au travers d'un ensemble documentaire, évaluation de leur capacité à déployer une réflexion dans une analyse. ( Synthèse, compréhension des consignes...)</p> <p>au niveau orthographique une évaluation bilan est faite grâce à Voltaire</p> <p>au niveau de l'oral très vite un exposé est demandé pour mesurer les compétences orales.</p> <p><b>Est mis en place aussi un conseil de mi semestre avant les vacances de Toussaint pour faire un point sur les évaluations diagnostiques de chacun des enseignants.</b></p> <p>- entre la 1<sup>re</sup> année et la 2<sup>e</sup> année un diagnostic est fait pour valider les connaissances de 1<sup>re</sup> année dans toutes les matières.</p>  |
| Formative                    | <p>En 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, elles se font sous la forme de TD (travaux de groupe ou individuel) en vue d'aider les étudiants à développer les compétences attendues dans chaque matière /ateliers. Selon le travail demandé, peuvent être évaluée(s) de manière formative une ou plusieurs compétences. Cette évaluation est au cœur de notre formation en BTS et s'accompagne aussi d'une évaluation en milieu professionnel (stages) au travers d'un bilan (appréciation des compétences professionnelles de l'étudiant par son tuteur d'entreprise).</p>   |
| Sommative                    | <p>Une fois que les TD ont permis de traverser les compétences, les enseignants mettent en place une évaluation sommative pour mesurer le niveau d'acquisition de la compétence. Ils interviennent souvent à la fin d'une thématique.</p> <p>Sur Les 2 ans de formation, il y a quatre BTS blanc (type examen).</p> <p><b>Chaque type d'évaluations (formatives et sommatives), amènent à une remédiation par une correction.</b></p>  |
| Evaluation de positionnement | <p>Les délégués de classe font remonter à l'équipe pédagogique leurs remarques sur les matières et les cours. Les professeurs peuvent, par période, organiser un temps d'échange à l'oral pour faire le point sur le fonctionnement de l'enseignement et donner ainsi la parole à l'ensemble de la classe.</p>   |
| Conseil de classe            | <p>Il se déroule une fois par semestre, soit 4 fois durant tout le cursus. Une exception faite en 1<sup>re</sup> année avec un conseil supplémentaire, prenant place avant les vacances de Toussaint (Conseil de mi semestre qui s'appuie sur les évaluations diagnostiques. ) qui sert à dresser un premier bilan des étudiants, suivi par des entretiens individuels pour voir comment l'étudiant s'intègre dans la formation et s'il y a besoin d'accompagnement, d'aménagement voire de réorientation.</p> <p><b>L'évaluation générale</b> est donnée de manière collective et validée par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Au-delà de la moyenne obtenue par chaque élèves, l'équipe pédagogique prend soin d'observer et d'apprécier la posture professionnelle de l'étudiant. En effet, l'harmonisation se fait sur les savoir-être et sur les savoir-faire inhérents aux attentes des métiers de la communication.</p> <p><b>Au niveau des appréciations</b> il peut y avoir des mentions spéciales pour mettre en avant l'investissement et la motivation de l'étudiant cela peut prendre la forme de mentions : encouragements et félicitations. A contrario, sont mis en avant aussi <b>des avertissements</b> au travail et au comportement en lien souvent aussi avec la vie scolaire.</p> |
| Avis pour l'examen           | <p>Trois avis sont possibles : très favorable, favorable et doit faire ses preuves. Cette appréciation se fait en premier lieu au regard de la note, mais également au regard du comportement, de l'investissement et de la progression sur l'ensemble du cursus.</p>  |

\*Temps de préparation de 20 minutes

\*\* La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire E2. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.



### ENTRE :

**Lycée de la Communication Saint-Géraud**

**Adresse** 23 rue du collège 15000 Aurillac

**E-mail** contact@lycee-stgeraud.com

**Tél.** 04.71.48.28.18

**N° SIRET** 452 859 440 00011

### ET :

**Nom/Prénom**

**Adresse**

**E-mail**

**Tél.**

### Préambule

Au Lycée Saint Géraud, l'entrée en classe de seconde marque le début d'un parcours d'exploration et de construction d'un projet d'avenir tourné vers les **métiers de la communication, des arts et du design**. Cette charte formalise l'engagement partagé entre l'établissement, les enseignants, les élèves et leurs familles pour un accompagnement à la fois **personnalisé, culturel et professionnalisant**.

Notre établissement permet à chacun d'être acteur dans un collectif favorisant la mutualisation des compétences, l'entraide et la diversité en respectant l'identité et le rythme du développement de chacun. Que chacun ait sa libre pensée et sa libre conscience.

L'établissement s'engage à :

## 1. Accompagner et former

### 1.1 Accompagner à l'orientation

L'équipe éducative porte un regard positif et constructif à chacun pour lui permettre au regard de sa spécificité et de son parcours, de construire son projet professionnel.

Des outils numériques, des enseignants formés et disponibles, la mise en relation avec des professionnels, un suivi pédagogique particulier sont à la disposition des élèves et des étudiants à chaque moment de leur parcours.

## 1.2 Accompagnement à l'autonomie

L'établissement et toute son équipe éducative veille et met en place un ensemble d'actions permettant de favoriser et développer l'autonomie de nos jeunes dans leur organisation et leur méthode de travail :

- Proposer un tutorat et suivi régulier avec un référent pédagogique
- Tutorats entre pairs
- Accompagnement individualisé spécifique et adapté pour les élèves à besoin particulier.
- Bureau des étudiants
- Associations d'élèves...

## 1.3 Accompagner sur le chemin professionnel

Chaque élève/étudiant peut bénéficier d'un accompagnement dans sa recherche de stage, à la préparation des oraux d'examens et ou d'entretien professionnels, à la rédaction de CV ...

Création et mise en place d'un bureau des entreprises dans l'établissement à la rentrée 2023.

## 2. L'éveil artistique et au développement des compétences créatives

Nos formations permettent à chacun d'ouvrir le champ des possibles afin de développer son propre parcours de vie pour :

- Se trouver une ambition et atteindre ses objectifs.
- Se réaliser à travers la création et l'innovation.
- Acquérir des compétences, de la curiosité et de l'envie pour se réaliser pleinement.

Création, innovation, accompagnement trouvent leur concrétisation dans des projets réels avec l'implication de nombreux partenaires professionnels et culturels.

### 2.1 Créer et innover

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément »  
*Nicolas Boileau*

Être un établissement de la communication, c'est permettre à chacun de savoir utiliser, écouter par et avec les mots. Mais encore faut-il avoir les bons mots au bon moment pour exprimer un message clair, convaincre une personne, un auditoire : cela nécessite une bonne diction et un bon discours.

Par les ateliers créatifs que nous proposons à nos élèves, nous leur permettons de développer leurs compétences d'écritures et d'expressions orales au travers d'un thème transversal qu'est la culture urbaine : Streets-art, atelier BD, chant, identité visuelle, logotype...

### 2.2 Un ancrage territorial fort

Les partenariats artistiques et culturels construits autour d'échanges multiformes sont portés par une équipe éducative très investie dans et hors les murs.

L'équipe éducative concrétisent tous les niveaux de nos formations sous la forme de nombreux projets réels visant à découvrir et s'enrichir les acteurs du territoire.

Les projets et partenariats permettent à nos jeunes :

- De rencontrer pour favoriser l'échange et partager ses savoirs.
- D'investiguer, créer, produire, restaurer, vendre dans une démarche de développement durable et écocitoyenne et humaine.
- D'embellir, de concourir.
- D'ouvrir son esprit à des pratiques artistiques et linguistiques

Notre lycée fortement ancré au cœur du milieu professionnel de son territoire a su fidéliser ses liens avec des entreprises de toute taille, des associations et des collectivités locales mais aussi au-delà des limites de notre département, de notre région.

Cela permet de créer un lien entre apprentissages et professionnels :

- Pour former nos jeunes aux besoins et à l'évolution des métiers,
- Répondre au mieux aux attendus des professions à travers un enseignement adapté et réactif,
- Développer le réseau pour les étudiants et favoriser leur employabilité.

La participation de nos élèves à des évènements professionnels ainsi que la présence des professionnels au jury d'examen permet un regard conjoint fort dans la qualité de la formation dispensée et cela quel que soit le diplôme préparé.

### **2.3 Des associations pour partager**

La vie culturelle est l'ADN des formations spécialisées dans la communication et les arts appliqués de notre établissement. Elle se développe grâce :

- À un engagement fort de l'équipe enseignante.
- À la participation du lycée depuis de nombreuses années à la vie culturelle et artistique d'Aurillac et sa région.

Elle permet de diversifier :

- La proposition pédagogique de l'enseignement institutionnel à travers des actions réelles, motivantes et valorisantes pour les apprenants.
- Les rencontres tant humaines que culturelles.
- Les lieux de stages et de formations de nos jeunes.

La pérennité des actions est assurée par le biais d'associations qui développent et initient régulièrement de nouveaux partenariats et actions en collaboration avec tout le tissu culturel local.

Ces actions favorisent la réflexion, permettent de réaliser des productions individuelles et/ou collectives amenant ainsi, les membres de l'établissement, à développer leur créativité et leur personnalité.

#### 4. Au suivi et valorisation du parcours

- Un **bilan d'étape** sera réalisé au cours de l'année pour faire le point sur le développement du projet personnel et artistique de l'élève.
- Les réalisations individuelles et collectives pourront faire l'objet de **valorisation publique** : expositions, publications, site web, etc.
- Un portfolio évolutif sera proposé pour archiver les travaux significatifs.

#### 5. L'élève s'engage à :

- Participer activement aux événements d'orientation proposés.
- Être curieux des différents parcours et métiers créatifs.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et de rigueur dans l'élaboration de son projet personnel.
- Participer avec assiduité aux ateliers proposés et s'y investir pleinement.
- Explorer différents médiums, outils et techniques, même en dehors de ses préférences initiales.
- Construire progressivement un début de **portfolio personnel** (travaux, recherches, croquis, projets).
- Être acteur de sa progression en sollicitant de l'aide si nécessaire.
- Travailler avec régularité et sérieux dans l'ensemble des disciplines, y compris les matières générales.
- Valoriser la culture générale comme ressource pour son expression créative

#### 6. Rôle des familles

##### Les familles sont invitées à :

- Accompagner leur enfant dans la construction de son projet d'orientation.
- Encourager les démarches d'exploration culturelle et artistique.
- Maintenir un dialogue constructif avec l'équipe éducative.

## Modalités de la démarche du suivi de parcours

### ///////// Accompagnement à l'orientation

- 1 - intervenants extérieur : invitation illustrateur, professionnel en jury, et professionnelle workshop, projet de design UCA/PEM21...
- 2 - partenariats avec ESACM (arts Clermont),UCA (art &citoyenneté,
- 3 - visite forum pré-bac, 1re STDAA et BACPRO et CAP2. Mise en place d'un calendrier
- 4 - APA et professionnalisation MADE. Bilan individuel en retour de stage. Présentation des stages de MADE3 aux étudiants de MADE2.
- 5- Présentation MADE et COM auprès des 1re STDAA, BAC PRO et CAP2.
- 6- IMMERSION Term une semaine avant Noel. Suivi d'immersion en interne en séquence 2 en première.
- 7 - PFMP intégré au lycée pour partenaires locaux ( Hibernarock, Canta'l rock, semaine festive...
- 8 - Mise en place sur les 3 ans de la progression de l'AP.  
Conseil 1/2 semestre en pré Bac et en S1 MADE.

### ///////// Éveil artistique et développement des compétences créatives

- 1- Volet culturel interformation  
Presque BD (image séquentielle), J'imprime+(linogravure), SG MAG Riso, 3D Blender, ...
  - 2 Des workshops : semaine des langues, court-métrage, festival BD, SG éditions, conférence, Sg fait son cinéma concours de films, iIntermade,Grosse quinzaine, Anatomie du labo et projet interclasse partenariat Le Cristal, programme Hibernarock, Les affranchies (inter graphe NUM) La comédie de Clermont. Cie Les poussières /Asso éclat ( STDAA,GRAPH, NUM, MAT), Workshop PORTFOLIO première pré-Bac et MADE2.
- 2025/2026 : nouveauté : ateliers artistiques :**  
peinture/fresque, audiovisuel, design numérique, l'IA et le design,...

### ///////// Accompagnement scolaire et méthodologique

- Méthodologie :
- Assistants MADE 1 auprès MADE3 pour UE23 projet professionnel.
  - E31,E34, oraux blanc les Première assiste au oraux des terminales
  - Tutorat

### Identifier les difficultés des élèves

- Dès l'inscription (PAI, PAP, Suivi éducatif , Autres)
- Évaluation diagnostic (Nationales, propres à chaque enseignant)
- Conseil de mi-semester – Remplir les fiches (étoilées) élèves pour préparer la réunion parents/professeurs fin octobre – Binôme enseignant (Général + professionnel)
- **Distinguer les profils spécifiques**  
Élèves décrocheurs (Problème de comportement, baisse des résultats, matières faibles)  
Élèves à besoins particuliers (EBEP)  
Élèves en transition d'orientation

### Mise en place de mesures de suivi

- **Élaboration d'un plan d'accompagnement individualisé**  
Tutorat entre élèves  
Suivi renforcé par le PP, la vie scolaire, un enseignant référent  
Mise en place d'objectifs personnalisés
- **Propositions pour l'orientation**  
Construction du projet d'orientation  
Préconisation (redoublement, réorientation, etc)

### Évaluation des actions menées

- **Programmer des rencontres ( jours)**  
Suivi des élèves repérés  
Ajustement des actions si besoin

### Communication ciblée

- **Avec les élèves**  
Retour individuel (lecture bulletin) ou en groupe  
Valorisation des progrès / alerte sur les difficultés  
Co-construction d'objectifs pour les périodes à venir
- **Avec les familles**  
Courrier/mail d'encouragement ou d'alerte  
Rendez-vous si nécessaire (équipe éducative, entretien individuel)
- **Avec l'équipe pédagogique**  
Partage d'éléments pour adapter les pratiques pédagogiques  
Identification des besoins en accompagnement (Aide aux devoirs, tutorat, dispositif particulier)

### Suivi pédagogique

- **Livret de suivi individuel – (Sans Informations confidentielles) Stockage Bureau LP**  
Suivi des stages – PAI – PAP – ESS  
Bulletins Scolaires – Entretien parents, éducateurs, CPE, etc  
Souhait d'orientation - Projets